

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Jours de Publication : Mardi et Vendredi--Abonnement : \$2 par An.

LE COURRIER DE ST. HYACINTHE.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
Ce journal se publie à SAINT-HYACINTHE, (Bas-Canada) et paraît deux fois par semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix de l'abonnement est de 10s. par année, payable par semestre et d'avance. Une augmentation de 5s. sera faite par chaque année à ceux qui n'auront pas payé d'avance.
On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois.
Toutes Lettres, Correspondances, etc., devront être adressées, franchises de Port, au Bureau du Journal, à St. Hyacinthe.
Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échu.
PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion 2s. 3d., et 71/2 pour chaque suivante ;
Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s. 4d., 10d. pour chaque suivante ;
Au-dessus de Dix lignes, première insertion, 4d. par ligne, et 1d. par chaque ligne pour les insertions suivantes.
Les annonces qui nous seront adressées sans direction, seront publiées jusqu'à avis contraire.
On traite de gré à gré pour les avisements d'une certaine étendue et qui devront être publiés plus de trois mois.

EDITEUR-PROPRIETAIRE,
P. J. GUITTÉ,

Notre Extra du 11 Aout.

Nous reproduisons ici, pour ne pas laisser de lacune dans notre collection, l'avis que nous avons fait publier mercredi dernier.—
Un affreux malheur est venu frapper dans la nuit du 10 au 11, la cité de St. Hyacinthe.
Vers minuit, le feu s'est déclaré dans la maison intermédiaire entre le magasin de vin en gros de M. Paillon et l'imprimerie de notre feu. C'est dire assez qu'il s'est allumé dans l'atelier de sellerie qui existait entre les deux maisons.
En moins de trois heures, l'élément de destruction avait accompli son œuvre et il ne restait plus que des ruines.
Tous les livres de comptes de l'imprimerie sont sauvés ainsi qu'une portion du matériel typographique. L'assurance couvrira heureusement une partie des pertes, et l'administration du Journal se voit forcée, en présence de ce désastre de demander à ses souscripteurs, un répit pour sa publication et aussi la rentrée des sommes qui lui sont dues.
Grâce à l'activité des pompiers dont le zèle est au-dessus de tout éloge, le désastre qui se borne à un malheur privé, ne s'est pas élevé aux proportions d'un malheur public que la communauté avait à craindre.—Suivent les détails que nous avons promis :

L'ORIENT ET L'OCCIDENT.—La Patrie

publie un article dans lequel elle examine la situation de la Turquie vis-à-vis de l'Europe et de la France en particulier. Après lui avoir reproché de s'être défiée des conseils de ses meilleurs amis et recherché ses alliés là où à l'heure des épreuves elle n'avait trouvé que des indifférents, elle lui déclare qu'il est temps de faire disparaître les causes de la crise qui pourrait finir par compromettre son existence ; si elle ne suffit pas à cette tâche, la France et l'Europe y suppléeront.

Voici, du reste, l'article de la Patrie :

« La Turquie, qui soulève depuis longtemps l'un des problèmes les plus difficiles de la sécurité et de la civilisation du monde, est encore en cause devant l'Europe. La guerre de Montenegro, l'élan national des populations romaines contre le joug qui pèse sur leur indépendance et leur dignité, les sanglantes tragédies qui viennent de s'accomplir à la Canée et à Djeddah, remettent en question des situations que les grands Etats européens avaient espéré prévenir ou régler.
« L'empire ottoman, menacé depuis Pierre Ier par l'ambition des czars, sauvé par la France et l'Angleterre contre cette domination prête à l'envahir, est en proie aujourd'hui à une crise intérieure qui amènerait son inévitable dissolution, si elle n'était arrêtée par des moyens énergiques et rapides. Personne n'est désintéressé dans cette crise, qui se traduit par la guerre civile, par le meurtre, par le massacre, par la violation odieuse du droit des gens, par l'outrage aux drapeaux des puissances amies, par l'assassinat de leurs consuls et de leurs familles ; personne n'est désintéressé, nous le répétons, non seulement les chrétiens d'Orient, mais les chrétiens de tous les pays et les gouvernements de tous les peuples civilisés.

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Samedi le 14 Août 1858.

Parlement Provincial.

Mardi, après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse de remerciements au Gouverneur de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative royale, est retirée.
L'acte des pêcheries a subi sa 3e. lecture.
La chambre d'assemblée s'est formée en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants : \$50,000 pour le creusement du canal Welland, \$13,000 pour compléter les phares du lac Huron ; \$30,500 pour les phares de la Pointe Pelée ; \$50,485 pour l'amélioration de la rivière Saugog ; \$25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington ; \$30,000 pour réparation des édifices publics ; \$6,951 pour la douane ; \$16,543 pour le bureau de poste de London ; \$12,000 pour la douane et le poste de Kingston ; \$100,000 pour la douane de Québec ; \$20,000 pour l'exploration de l'Ontario.

Le 11 courant, la motion relative au siège du Gouvernement a été retirée dans le conseil législatif.

Dans la chambre d'assemblée, les bills pour incorporer le collège de l'Assomption, pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada ont été lus une troisième fois.

Dans la séance du soir, après l'expédition du rapport, M. Ross proposa de déclarer vacant le siège de l'hon. Rose à cause de ses changements successifs d'emplois responsables. Perdu, 51 contre 32.

Tout à tour MM. Piché, Bureau et McGee firent des amendements qui n'étaient au fond que des propositions de vote de non-confiance ; tous furent successivement perdus à une majorité écrasante.—Union.

Notre incendie.

Le malheur qui nous frappe n'arrêtera pas notre publication. Des sympathies dont nous apprécions la valeur, nous permettront d'adresser à nos abonnés, avec un indispensable retard de vingt-quatre heures, notre 45e numéro. Il est aisé de comprendre que cette feuille ne contiendra que des matières afférentes aux nouvelles ; nos pages d'annonces sont brisées pour le moment et perdues, soit dans nos caisiers et sur nos galeries bouleversées, soit ensevelies sous les débris de notre établissement.—Nos clients n'y perdront rien, nous leur tiendront compte des numéros pendant lesquels nous sommes forcés de suspendre la publication de leurs annonces.

Ainsi que nous l'avons dit dans les petits, bout d'Extra que nous avons à la hâte fait publier mercredi, immédiatement après le sinistre qui nous a frappé ; l'incendie est parti de l'établissement de sellerie administré par M. Paillon qui occupait aussi le bâtiment faisant l'angle de la rue. Il partit en apparence au moins, d'en bas s'est élevé jusqu'au toit en bardeaux et a gagné par la couverture, accès dans notre maison qu'il a parcourue de haut en bas.—Le même effet s'est produit pour la maison angulaire et c'est ainsi que ces trois habitations ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Indépendamment et avant la perte matérielle que nous avons à regretter, nous avons à déplorer deux accidents graves : L'un des ouvriers selliers de M. Paillon, M. Honey, qui couchait dans le bâtiment où le feu a pris, dormait d'un profond sommeil. Réveillé en sursaut, et encore sous l'empire de ce demi-sommeil qui suit toujours un brusque réveil, il sauta par la fenêtre, de l'étage supérieur sur le trottoir de la place et fut relevé dans un état affreux. Bien qu'il semble un peu moins mal au moment où nous écrivons ces lignes, son état est désespéré, il n'a pas encore repris connaissance.

Un autre employé de M. Paillon, spécialement attaché au magasin de

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Samedi le 14 Août 1858.

Parlement Provincial.

Mardi, après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse de remerciements au Gouverneur de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative royale, est retirée.
L'acte des pêcheries a subi sa 3e. lecture.
La chambre d'assemblée s'est formée en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants : \$50,000 pour le creusement du canal Welland, \$13,000 pour compléter les phares du lac Huron ; \$30,500 pour les phares de la Pointe Pelée ; \$50,485 pour l'amélioration de la rivière Saugog ; \$25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington ; \$30,000 pour réparation des édifices publics ; \$6,951 pour la douane ; \$16,543 pour le bureau de poste de London ; \$12,000 pour la douane et le poste de Kingston ; \$100,000 pour la douane de Québec ; \$20,000 pour l'exploration de l'Ontario.

Le 11 courant, la motion relative au siège du Gouvernement a été retirée dans le conseil législatif.

Dans la chambre d'assemblée, les bills pour incorporer le collège de l'Assomption, pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada ont été lus une troisième fois.

Dans la séance du soir, après l'expédition du rapport, M. Ross proposa de déclarer vacant le siège de l'hon. Rose à cause de ses changements successifs d'emplois responsables. Perdu, 51 contre 32.

Tout à tour MM. Piché, Bureau et McGee firent des amendements qui n'étaient au fond que des propositions de vote de non-confiance ; tous furent successivement perdus à une majorité écrasante.—Union.

Notre incendie.

Le malheur qui nous frappe n'arrêtera pas notre publication. Des sympathies dont nous apprécions la valeur, nous permettront d'adresser à nos abonnés, avec un indispensable retard de vingt-quatre heures, notre 45e numéro. Il est aisé de comprendre que cette feuille ne contiendra que des matières afférentes aux nouvelles ; nos pages d'annonces sont brisées pour le moment et perdues, soit dans nos caisiers et sur nos galeries bouleversées, soit ensevelies sous les débris de notre établissement.—Nos clients n'y perdront rien, nous leur tiendront compte des numéros pendant lesquels nous sommes forcés de suspendre la publication de leurs annonces.

Ainsi que nous l'avons dit dans les petits, bout d'Extra que nous avons à la hâte fait publier mercredi, immédiatement après le sinistre qui nous a frappé ; l'incendie est parti de l'établissement de sellerie administré par M. Paillon qui occupait aussi le bâtiment faisant l'angle de la rue. Il partit en apparence au moins, d'en bas s'est élevé jusqu'au toit en bardeaux et a gagné par la couverture, accès dans notre maison qu'il a parcourue de haut en bas.—Le même effet s'est produit pour la maison angulaire et c'est ainsi que ces trois habitations ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Indépendamment et avant la perte matérielle que nous avons à regretter, nous avons à déplorer deux accidents graves : L'un des ouvriers selliers de M. Paillon, M. Honey, qui couchait dans le bâtiment où le feu a pris, dormait d'un profond sommeil. Réveillé en sursaut, et encore sous l'empire de ce demi-sommeil qui suit toujours un brusque réveil, il sauta par la fenêtre, de l'étage supérieur sur le trottoir de la place et fut relevé dans un état affreux. Bien qu'il semble un peu moins mal au moment où nous écrivons ces lignes, son état est désespéré, il n'a pas encore repris connaissance.

Un autre employé de M. Paillon, spécialement attaché au magasin de

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Samedi le 14 Août 1858.

Parlement Provincial.

Mardi, après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse de remerciements au Gouverneur de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative royale, est retirée.
L'acte des pêcheries a subi sa 3e. lecture.
La chambre d'assemblée s'est formée en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants : \$50,000 pour le creusement du canal Welland, \$13,000 pour compléter les phares du lac Huron ; \$30,500 pour les phares de la Pointe Pelée ; \$50,485 pour l'amélioration de la rivière Saugog ; \$25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington ; \$30,000 pour réparation des édifices publics ; \$6,951 pour la douane ; \$16,543 pour le bureau de poste de London ; \$12,000 pour la douane et le poste de Kingston ; \$100,000 pour la douane de Québec ; \$20,000 pour l'exploration de l'Ontario.

Le 11 courant, la motion relative au siège du Gouvernement a été retirée dans le conseil législatif.

Dans la chambre d'assemblée, les bills pour incorporer le collège de l'Assomption, pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada ont été lus une troisième fois.

Dans la séance du soir, après l'expédition du rapport, M. Ross proposa de déclarer vacant le siège de l'hon. Rose à cause de ses changements successifs d'emplois responsables. Perdu, 51 contre 32.

Tout à tour MM. Piché, Bureau et McGee firent des amendements qui n'étaient au fond que des propositions de vote de non-confiance ; tous furent successivement perdus à une majorité écrasante.—Union.

Notre incendie.

Le malheur qui nous frappe n'arrêtera pas notre publication. Des sympathies dont nous apprécions la valeur, nous permettront d'adresser à nos abonnés, avec un indispensable retard de vingt-quatre heures, notre 45e numéro. Il est aisé de comprendre que cette feuille ne contiendra que des matières afférentes aux nouvelles ; nos pages d'annonces sont brisées pour le moment et perdues, soit dans nos caisiers et sur nos galeries bouleversées, soit ensevelies sous les débris de notre établissement.—Nos clients n'y perdront rien, nous leur tiendront compte des numéros pendant lesquels nous sommes forcés de suspendre la publication de leurs annonces.

Ainsi que nous l'avons dit dans les petits, bout d'Extra que nous avons à la hâte fait publier mercredi, immédiatement après le sinistre qui nous a frappé ; l'incendie est parti de l'établissement de sellerie administré par M. Paillon qui occupait aussi le bâtiment faisant l'angle de la rue. Il partit en apparence au moins, d'en bas s'est élevé jusqu'au toit en bardeaux et a gagné par la couverture, accès dans notre maison qu'il a parcourue de haut en bas.—Le même effet s'est produit pour la maison angulaire et c'est ainsi que ces trois habitations ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Indépendamment et avant la perte matérielle que nous avons à regretter, nous avons à déplorer deux accidents graves : L'un des ouvriers selliers de M. Paillon, M. Honey, qui couchait dans le bâtiment où le feu a pris, dormait d'un profond sommeil. Réveillé en sursaut, et encore sous l'empire de ce demi-sommeil qui suit toujours un brusque réveil, il sauta par la fenêtre, de l'étage supérieur sur le trottoir de la place et fut relevé dans un état affreux. Bien qu'il semble un peu moins mal au moment où nous écrivons ces lignes, son état est désespéré, il n'a pas encore repris connaissance.

Un autre employé de M. Paillon, spécialement attaché au magasin de

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Samedi le 14 Août 1858.

Parlement Provincial.

Mardi, après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse de remerciements au Gouverneur de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative royale, est retirée.
L'acte des pêcheries a subi sa 3e. lecture.
La chambre d'assemblée s'est formée en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants : \$50,000 pour le creusement du canal Welland, \$13,000 pour compléter les phares du lac Huron ; \$30,500 pour les phares de la Pointe Pelée ; \$50,485 pour l'amélioration de la rivière Saugog ; \$25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington ; \$30,000 pour réparation des édifices publics ; \$6,951 pour la douane ; \$16,543 pour le bureau de poste de London ; \$12,000 pour la douane et le poste de Kingston ; \$100,000 pour la douane de Québec ; \$20,000 pour l'exploration de l'Ontario.

Le 11 courant, la motion relative au siège du Gouvernement a été retirée dans le conseil législatif.

Dans la chambre d'assemblée, les bills pour incorporer le collège de l'Assomption, pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada ont été lus une troisième fois.

Dans la séance du soir, après l'expédition du rapport, M. Ross proposa de déclarer vacant le siège de l'hon. Rose à cause de ses changements successifs d'emplois responsables. Perdu, 51 contre 32.

Tout à tour MM. Piché, Bureau et McGee firent des amendements qui n'étaient au fond que des propositions de vote de non-confiance ; tous furent successivement perdus à une majorité écrasante.—Union.

Notre incendie.

Le malheur qui nous frappe n'arrêtera pas notre publication. Des sympathies dont nous apprécions la valeur, nous permettront d'adresser à nos abonnés, avec un indispensable retard de vingt-quatre heures, notre 45e numéro. Il est aisé de comprendre que cette feuille ne contiendra que des matières afférentes aux nouvelles ; nos pages d'annonces sont brisées pour le moment et perdues, soit dans nos caisiers et sur nos galeries bouleversées, soit ensevelies sous les débris de notre établissement.—Nos clients n'y perdront rien, nous leur tiendront compte des numéros pendant lesquels nous sommes forcés de suspendre la publication de leurs annonces.

Ainsi que nous l'avons dit dans les petits, bout d'Extra que nous avons à la hâte fait publier mercredi, immédiatement après le sinistre qui nous a frappé ; l'incendie est parti de l'établissement de sellerie administré par M. Paillon qui occupait aussi le bâtiment faisant l'angle de la rue. Il partit en apparence au moins, d'en bas s'est élevé jusqu'au toit en bardeaux et a gagné par la couverture, accès dans notre maison qu'il a parcourue de haut en bas.—Le même effet s'est produit pour la maison angulaire et c'est ainsi que ces trois habitations ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Indépendamment et avant la perte matérielle que nous avons à regretter, nous avons à déplorer deux accidents graves : L'un des ouvriers selliers de M. Paillon, M. Honey, qui couchait dans le bâtiment où le feu a pris, dormait d'un profond sommeil. Réveillé en sursaut, et encore sous l'empire de ce demi-sommeil qui suit toujours un brusque réveil, il sauta par la fenêtre, de l'étage supérieur sur le trottoir de la place et fut relevé dans un état affreux. Bien qu'il semble un peu moins mal au moment où nous écrivons ces lignes, son état est désespéré, il n'a pas encore repris connaissance.

Un autre employé de M. Paillon, spécialement attaché au magasin de

LE COURRIER DE SAINT-HYACINTHE.

Samedi le 14 Août 1858.

Parlement Provincial.

Mardi, après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse de remerciements au Gouverneur de la manière constitutionnelle dont il a usé de la prérogative royale, est retirée.
L'acte des pêcheries a subi sa 3e. lecture.
La chambre d'assemblée s'est formée en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants : \$50,000 pour le creusement du canal Welland, \$13,000 pour compléter les phares du lac Huron ; \$30,500 pour les phares de la Pointe Pelée ; \$50,485 pour l'amélioration de la rivière Saugog ; \$25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington ; \$30,000 pour réparation des édifices publics ; \$6,951 pour la douane ; \$16,543 pour le bureau de poste de London ; \$12,000 pour la douane et le poste de Kingston ; \$100,000 pour la douane de Québec ; \$20,000 pour l'exploration de l'Ontario.

Le 11 courant, la motion relative au siège du Gouvernement a été retirée dans le conseil législatif.

Dans la chambre d'assemblée, les bills pour incorporer le collège de l'Assomption, pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada, pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada ont été lus une troisième fois.

Dans la séance du soir, après l'expédition du rapport, M. Ross proposa de déclarer vacant le siège de l'hon. Rose à cause de ses changements successifs d'emplois responsables. Perdu, 51 contre 32.

Tout à tour MM. Piché, Bureau et McGee firent des amendements qui n'étaient au fond que des propositions de vote de non-confiance ; tous furent successivement perdus à une majorité écrasante.—Union.

Notre incendie.

Le malheur qui nous frappe n'arrêtera pas notre publication. Des sympathies dont nous apprécions la valeur, nous permettront d'adresser à nos abonnés, avec un indispensable retard de vingt-quatre heures, notre 45e numéro. Il est aisé de comprendre que cette feuille ne contiendra que des matières afférentes aux nouvelles ; nos pages d'annonces sont brisées pour le moment et perdues, soit dans nos caisiers et sur nos galeries bouleversées, soit ensevelies sous les débris de notre établissement.—Nos clients n'y perdront rien, nous leur tiendront compte des numéros pendant lesquels nous sommes forcés de suspendre la publication de leurs annonces.

Ainsi que nous l'avons dit dans les petits, bout d'Extra que nous avons à la hâte fait publier mercredi, immédiatement après le sinistre qui nous a frappé ; l'incendie est parti de l'établissement de sellerie administré par M. Paillon qui occupait aussi le bâtiment faisant l'angle de la rue. Il partit en apparence au moins, d'en bas s'est élevé jusqu'au toit en bardeaux et a gagné par la couverture, accès dans notre maison qu'il a parcourue de haut en bas.—Le même effet s'est produit pour la maison angulaire et c'est ainsi que ces trois habitations ne sont plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines.

Indépendamment et avant la perte matérielle que nous avons à regretter, nous avons à déplorer deux accidents graves : L'un des ouvriers selliers de M. Paillon, M. Honey, qui couchait dans le bâtiment où le feu a pris, dormait d'un profond sommeil. Réveillé en sursaut, et encore sous l'empire de ce demi-sommeil qui suit toujours un brusque réveil, il sauta par la fenêtre, de l'étage supérieur sur le trottoir de la place et fut relevé dans un état affreux. Bien qu'il semble un peu moins mal au moment où nous écrivons ces lignes, son état est désespéré, il n'a pas encore repris connaissance.

Un autre employé de M. Paillon, spécialement attaché au magasin de

Vente par Autorité de Justice.

Les IMMEUBLES dépendants de la succession venant de feu ALEXANDRE DESIRE SAUVAGEAU, Ecuyer, en son vivant marchand de St. Hugues, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir : ceux en 1er, 2e, 3e et 9e lieu ci-dessous désignés à la porte de l'Eglise paroissiale de ST. HUGUES, LUNDI, le VINGT-TROIS AOUT prochain, à dix heures du matin, et ceux désignés en 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 10e, 11e, 12e et 13e lieu, à la porte de la chapelle de la Paroisse de STE. HELENE, MARDI, le VINGT-QUATRE AOUT aussi prochain à dix heures du matin :

10. UN EMPLACEMENT situé au village de St. Hugues, contenant un arpent de terre en superficie, tenant devant au chemin de la reine, derrière et d'un côté à Dame veuve Louis Guilmet, et de l'autre côté à Augustin Guilmet, avec une maison, hangar, Ecurie et autres bâtisses dessus construites.
20. UNE TERRE située au même lieu, au troisième rang, de la contenance de deux arpents de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, joignant d'un côté à Magloire Crépeau et de l'autre à Athanase Lamoureux, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.
30. UNE AUTRE TERRE situé en la Paroisse de Ste. Hélène, au second rang, de quatre arpents de front sur quinze arpents de profondeur, joignant d'un côté à Sifroï Denis, et de l'autre à une route en bois, sans bâtisse.
40. UNE AUTRE TERRE situé au même lieu, au troisième rang, de quatre arpents de front, sur quatorze arpents de profondeur, joignant d'un côté à Athanase Lamoureux, de l'autre à Isidore Dorais, en bois, sans bâtisse.
50. UNE TERRE située au même lieu et au même rang, de la contenance de quatre arpents de front, sur quatorze arpents de profondeur, joignant d'un côté à Pierre Bourcier et de l'autre à Médard Robidoux, en bois, sans bâtisse.
60. UNE AUTRE TERRE située au même lieu, au premier rang, de la contenance d'un arpent et demi de front, sur trente arpents de profondeur, joignant d'un côté à Pierre Dorais fils et de l'autre à Louis Dumouchel, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.
70. UNE AUTRE TERRE situé au même lieu, dans le rang St. Augustin, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, joignant d'un côté à Charles Daigneau et de l'autre à Pierre Lepage, en bois, sans bâtisse.
80. UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de St. Hugues, au troisième rang, étant de forme irrégulière, formant environ un demi arpent de terre en superficie, joignant d'un côté à Dame veuve Louis Guilmet et de l'autre à la route qui conduit au quatrième rang, avec une maison et une étable.
90. UNE TERRE situé en la paroisse de St. Guillaume d'Upton, dans le rang St. Prime, de deux arpents de front, sur vingt arpents et demi de profondeur, joignant d'un côté à Charles Roberge et de l'autre à Narcisse Lepine, en bois sans bâtisse.
100. UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Hélène, au troisième rang, de la contenance de quatre arpents de front sur quatorze arpents de profondeur, joignant d'un côté à Amable Lozeau et de l'autre côté à Athanase Lamoureux, en bois, sans bâtisse.
120. UNE AUTRE TERRE située au même lieu, dans le rang St. Augustin, d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, joignant des deux côtés à Louis Allard, en bois, sans bâtisse.
130. UN AUTRE LOPIN DE TERRE situé au même lieu, contenant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur, joignant d'un côté à Michel Allard et de l'autre côté à Charles Beauvais, en bois, sans bâtisse.

Pour les conditions de vente, s'adresser au sous-igné St. Hugues.

Chs. BLAIN, N. P. St. Hugues, 30 juillet 1858.

L'administration du télégraphe

électrique de Montréal, après avoir sans doute vérifié l'exactitude des faits articulés par nous, a malgré les dires impudents que l'opérateur de notre station, Penfant Brothers a de nouveau publié dans la *Minerve*, trouvé à propos de remplacer à la fois l'opérateur et son saute-ruisseaux. Nous l'en remercions et nous appelons son attention sur la nécessité de ne pas employer des *gamins* pour un service qui demande de la discrétion et de l'exactitude, deux choses qu'il ne faut pas demander aux écoliers en vacances.

Cette simple note répondrait, si nous voulions répondre—aux saletés mal cousues dont ce jeune bambin a chargé la *Minerve* d'être l'écho et que celle-ci n'a sans doute accueillies que par égard pour les droits d'un jeune délinquant présentant sa défense.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'ANNIVERSAIRE.—Il y a un an, M. X... riche fabricant lyonnais, en le malheur de perdre une fille unique, qui faisait sa joie et son orgueil, et dont la mort lui a laissé des regrets que le temps ne peut affaiblir. Lorsque arriva l'anniversaire de cette perte douloureuse, notre concitoyen réunit à sa table trente mères de familles de son quartier. Chacune d'elles, en se retirant, reçut outre une petite somme d'argent, qui une robe, qui une paire de souliers, qui une chemise. En un mot, M. X... distribua à ces pauvres femmes le trousseau de la jeune fille ravie au monde par une fin prématurée et en mémoire de laquelle il accomplissait cet acte de pieuse et touchante charité.—*Salut public de Lyon.*

AVIS AUX RAILLEURS.—Louis XIV, à la porte d'une ville, écoutait avec impatience une harangue d'autant plus ennuyeuse, qu'un soleil ardent dardait ses rayons sur son visage. beauru s'imagina qu'il ferait plaisir à Son Altesse en interrompant l'orateur :
—Monsieur, lui demanda-t-il, de quel prix sont les ânes dans votre pays ?
L'orateur s'arrêta, et après avoir toué Beauru depuis les pieds jusqu'à la tête :
—Quand ils sont, lui répondit-il, de votre poil et de votre taille, ils valent dix écus. Et il reprit le fil de sa harangue.
A cette répartie inattendue, Louis XIV se mit à rire, comme en signe d'approbation.

LE BARBIER DE LA BASTILLE.—Peu de temps après son arrivée à la Bastille, comme prisonnier, le célèbre Linguet vint entrer dans sa chambre un grand homme sec qui lui causa quelque frayeur
—Qui êtes-vous, monsieur ? lui demanda-t-il.
—Je suis le barbier de la Bastille.
—Parbleu ! vous auriez bien dû la raser.

DÉCOUVERTE DE L'ÉCRITURE ET DE L'IMPRIMERIE EN CHINE.—On lit les détails suivants dans les *Mélanges Chinois* du docteur Morrison : En Chine, comme chez d'autres peuples, les nœuds de corde furent, dit-on, la première sorte d'écriture que l'on employa ; les chefs s'en servaient

pour transmettre leurs ordres, et on parvint à exprimer ainsi quelques idées.
Le premier pas dans un autre système d'écriture fut fait par Saug-hee, que l'on représente avec quatre yeux, et que l'on dit avoir vécu environ 2600 ans avant J.
Le baron de Rothschild a pris possession de son siège dans la chambre des communes, le 27.

pour transmettre leurs ordres, et on parvint à exprimer ainsi quelques idées.
Le premier pas dans un autre système d'écriture fut fait par Saug-hee, que l'on représente avec quatre yeux, et que l'on dit avoir vécu environ 2600 ans avant J.
Le baron de Rothschild a pris possession de son siège dans la chambre des communes, le 27.

pour transmettre leurs ordres, et on parvint à exprimer ainsi quelques idées.
Le premier pas dans un autre système d'écriture fut fait par Saug-hee, que l'on représente avec quatre yeux, et que l'on dit avoir vécu environ 2600 ans avant J.
Le baron de Rothschild a pris possession de son siège dans la chambre des communes, le 27.

Division de Montarville.

Paroisse de St. Marc, Comté de Verchères.

A MONSIEUR JOHN FRASER,

Résidant à St. Marc, Comté de Verchères. Monsieur, Ayant confiance dans vos TALENTS, votre GRANDE ACTIVITE, dans l'INDEPENDANCE de votre caractère, comme de votre FORTUNE, nous vous prions de vouloir bien accepter la CANDIDATURE pour le CONSEIL LEGISLATIF, à la prochaine ELECTION pour la DIVISION de MONTARVILLE, et nous promettons de vous supporter, si vous y consentez.

- Nous sommes, Monsieur, Vos obéissants serviteurs. CLEOPHAS LEROUX J. P., CHS. BRIN, N. P., M. E. DUCHARME, Conseiller L. ARCHAMBAULT, Commissaire d'Ecole JOS. GATHEN, Commissaire d'Ecole R. DUCHARME, Commissaire des P. C. G. N. DUMAS, Bourgeois J. JEANNOTTE, Capitaine M. SENECAU, Marchand L. LANGEVIN, Conseiller F. MENARD, Rentier M. SENECAU, père, Rentier J. LOISELLE, Margouiller J. BEAUDRY, Lieutenant J. HENFIELD, Com. d'Ecoles J. B. BLANCHARD, Rentier J. B. DUFORT, père, Capitaine X. BERTRAND, Meunier A. TETRAULT, Forge-on L. NOLL, père, Cultivateur P. ADAM, do A. POITRAS do D. CHOUINARD do E. B. GUYON do A. BACHAND do L. MARCHAND do M. DUCHARME, Cultivateur T. DUFORT, Cultivateur J. B. BEAUDRY, Cultivateur C. T. JEANNOTTE, Cultivateur L. GUYON, Cultivateur ED. TETRAULT, Cultivateur N. NOEL, do DENIS RICHER, do X. BACHAND, do C. MENARD, Cultivateur L. LAROCQUE, do A. MENARD, do F. DANSEREAU, do A. LANGLOIS, do L. DUCHARME, do L. TIBEAULT, do J. BISSONNET, do X. NOEL, do X. BEAUPRE, do A. JEANNOTTE, do F. LAMOTHE, do J. B. JEANNOTTE, do T. HENFIELD, do J. HYSSETTE, fils, do J. DANSEREAU, do A. BOISSELLE, do C. RICHER, do J. MENARD, do A. DUTILLY, do L. MESSIER, do Et plusieurs autres.

PAROISSE DE VERCHÈRES. X. Robert, Maire J. Dansereau, Lt-Col J. N. Chagnon J. P. F. X. Collette, Marchand A. Gosselin, Major F. Chagnon, Major P. Chevillat, Cultivateur M. Guertin, Cultivateur F. X. Tétrault, do Et plusieurs autres.

PAROISSE DE CONTRECCŒUR. Jérôme Richard, Jacques Harteau Michel Gosselin, A. Brossard F. X. Gaudette, Pierre Desjandry Cyprien Harteau, Et plusieurs autres.

COMTÉ DE CHAMBLAY PAROISSE DE ST. BRUNO DE MONTARVILLE. A. P. Paré, Notaire Aut Huet, Margouiller Joseph Lussier, Joseph Jetté, J. B. William, Henry Minard Etienne Lussier, A. M. Bois Norbert Cadieux, Touss. Brouillard Frs. Ménard, Adolphe Savaria Moïse Oumette, Louis P. Jeon Augustin Gagnon, J. B. Dolpé Louis Lussier, Aut. Vincent Et plusieurs autres.

PAROISSE DE LONGUEUIL. Vicomte de Chalais, L. Caullin, comrçant Propriétaire J. Collin, Epicier D. Collin, do P. Béanger, conducteur F. X. Vaide, N. P. do F. X. Bousquet, Entrepreneur Jos. Paquet, Bourgeois A. Trudeau, fils, do John Cavanagh, marchand S. Trudeau, cultivateur A. Patenaude, Menuisier propriétaire Alexis Boutellier Joseph Boutellier Alexis Boutellier Jean-Bte. Lépine Hypolite Parin Michel Mercil Louis B-noit Louis Benoît Louis Michel Mercil Touss. Lamare père Stanislas Dubuc Louis Goyet Baptiste Mercil Médeore Boutellier Pierre-Vincent Alexis Boutellier Michel Lamare Michel B-noit François Brats Antoine Achin Elie Benoit Laurent Achin Pierre Trudeau Louis Mercil Joseph Mercil Joseph Dubuc Frédéric Brats Alexis Deniger Louis Bourdon Camille Baril Louis Alexis Vincent

SUITE DU VILLAGE DE LONGUEUIL. ET DE SES ENVIRONS. Vital Brient Joseph La-onde Elie Brient Baptiste La-onde James Rasicot Capt. J. Gariépy Jean Marie Lavigne Antoine Girard Jérôme Marchand Pierre Senechal Alexis Laspérance père et fils Edmond Boutellier Joseph Mainville Adolphe Laroché Augustin Denis François Suprenant François Labaise Salomon Patenaude Clément Boutellier Hypolite Chagnon A. Chagnon André Trudeau Louis Collin Olivier Chagnon Baptiste Labonté

- Salmon Bellerose Baptiste Contois Eugène Sicotte Joseph Mercier Edouard Trudeau Anicet Lavigne Anselme Lévesque Octave Laspérance Elie Dorocher Baptiste Laspérance Vital Durocher Ambroise Laspérance Jules Alliot Ambroise Lamière Antoine Bourdon Napoléon Denon Jean Lyak Benjamin Lanoy Louis Delbail Louis Rancé Louis Jean Mercil Louis Amable Achin Théodore Drely John Conely John Cusson Hypolite Carrière Edmond Dupuis Jules Roland Nestor Daniel Pierre Paris Pierre Boret Eastache Patenaude Baptiste Ste. Maria Augustin Viger Benjamin Dubuc Josselin Contois Hyacinthe B. Gagnon Amable Patenaude Simon Jos. Tailleux Joseph Mathé Jean Emou Jean Bonnet Amb. Aron Tailleux Joseph Roberts Ludovic Archambault Louis Cornemins Et plusieurs autres.

COMTÉ DE LAPRAIRIE - PAROISSE DE ST. ISIDORE. Ant. Petra, Maire Ins. Rochford do N. Toppin, Conseiller O. V. Sturgeon do A. Lemieux, Cultivat. C. Guerin do Beaulieu Beauchamp do C. Desrosiers do A. Gagner, fils do J. B. P. V. do L. Sanguin do Ant. Petra, père do Frs. Mequin do B. Habert do Joseph Maleau do Casimir Toupin do A. Gagner, père do Amable Demers do J. B. Colpron do Louis Dubé do Léon Boyer do Chs. Tougas do Ant. Doyon do F. X. Patenaude do Pierre Hemard do Ant. Dubois do M. Hémarid do Jos. Boyer do Pierre Beaudin do Jos. Berthia do Ign. Bourdeau do Michel Hémarid do A. X. Poupart do Frs. Gervais do O. V. Demers do Lam. Lamar do Fr. Payant do La. Prod'homme do L. P. P. do Benj. Poitras, Figeon do Chs. Langteau do O. Gibson, Contonier do Alexis Ménard do F. Lannouette, Sellier do Julien Fegre do T. Gédéon, Figeon do Frs. Gueneau do N. Trambly, bourgeois R. Basinet do C. Thérien, Marchand Et plusieurs autres.

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions seront reçues pour l'érection d'une COUR DE JUSTICE et d'une PRISON, à chacun des lieux suivants, savoir:

- St. Scholastique, Industrie, Sorel, St. Etienne de la Malbaie, St. Germain de Rimouki, Montmagny, St. Joseph de la Beauce, St. Christophe d'Arctabaska, Près de Nelsonville, dans le township de Durham, St. Hyacinthe, St. Jean, Beauharis, et Chicoutimi.

Les soumissions, scellées et endossées "Soumission pour l'érection d'une Prison et d'une Cour de Justice" adressées au sous-signe, et contenant les noms de deux cautions solvables, disposées à se porter garants pour l'exécution de ces ouvrages, seront reçues jusqu'à MERCREDI, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain. Les plans et spécifications des bâtiments peuvent être vus de 2 à 4 heures d'après le 20e d'Aout prochain, et toute autre information donnée à ce Bureau - à celui de Mr. P. Gauthier, Québec - Bureau du Canal de Lachine, Montréal - au Bureau de Mr. Symmes, Trois-Rivières, et aux Bureaux des Prototaires de chacun des lieux ci-dessus mentionnés, ou à celui du Greffier de la Cour de Circuit.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire T. P. Département des travaux publics, Toronto, 22 Juillet, 1858.

NOUVEAUTES!

OUTRE son Assortiment ordinaire de LIVRES de PIÉTÉ et d'HISTOIRE, le Soussigné vient de recevoir un bon choix de articles suivants: Feuilles de toutes grandeurs pour Fleurs Artistiques, Étoiles, Galons et Franges en Or et Argent, Vues Stéréoscopiques, Photographie, Etude Diaphane, Couis complet de Dessin, Paysage, Etudes de Tête et de Fleurs les plus variées, Dessins de Broderie, une magnifique collection d'Images, Dentelles Religieuses et de fantaisie, Plumes françaises, etc, etc, Baguettes dorées et imitées pour cadres. Toutes sortes d'ENCADREMENTS exécutés sous le plus court avis. RELIURES de tous genres sur commande. Z. CHAPLEAU, Libraire, Vis-à-vis du Palais de Justice.

POUR ETRE RECU ces jours-ci, par le brick Carleton, maintenant dans le port: Livres de Piété avec riche Reliure, Livres d'Histoire et de Littérature, Croix en Ivoire, Os et Cuirre, Statuettes de différents grands, Médaillies, etc, etc. SOUS PRESSE Et pour paraître prochainement La Nouvelle Lyre Canadienne. Montréal 27 Jul. 1858.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

COMTÉ DE BAGOU.

L'Exhibition annuelle d'Animaux, Produits d'Agriculture et de Manufactures domestiques du Comté de Bagou, aura lieu au Village de STE. ROSALIE, sur la terre occupée par M. Flavien Dube, JEUDI, le 23 SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et les prix suivants seront décernés aux compétiteurs:

- 1er CLASSE.—CHEVAUX. Pour le meilleur Etalon de plus de quatre ans, gardé pour les Juments—3 prix—30s 25c 20s. Pour le meilleur Etalon de trois à quatre ans, gardé pour les Juments—3 prix—20s 15c 10s. Pour la meilleure Jument poulinière avec le meilleur poulain—5 prix—30s 25c 22c 6c 20s 15c 10c 5c. Pour le meilleur Poulain entier de 2 à 3 ans—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Poulain entier de 1 à 2 ans—2 prix—10s 5s. Pour la meilleure Vache à lait—8 prix—30s 27c 6s 22c 6c 20s 15c 10c 5c. Pour la meilleure Genisse de 2 à 3 ans—3 prix—10s 7s 6s 5s. Pour la meilleure paire de Bœufs—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Veau de l'année—3 prix—10s 7s 6s 5s.

- 3me CLASSE.—MOUTONS. Pour le meilleur Bélier de 2 ans et plus—3 prix—15s 10s 5s. Pour le meilleur Bélier d'un hivernement—3 prix—12s 6c 10s 5s. Pour le meilleur Bélier de l'année—3 prix—10s 7s 6s 5s. Pour la meilleure Brebis de 2 ans et plus—3 prix—15s 10s 5s. Pour la meilleure Brebis d'un hivernement—3 prix—12s 6c 10s 5s. Pour la meilleure Brebis de l'année—3 prix—10s 7s 6s 5s.

- 4me CLASSE.—COCHONS. Pour le meilleur Cochon entier d'un hivernement—2 prix—20s 15s. Pour la meilleure Truie d'un hivernement—2 prix—20s 15s. Pour le meilleur Cochon entier de l'année—3 prix—15s 12c 10s 5c. Pour la meilleure Truie de l'année—3 prix—15s 12c 10s 5c.

- 5me CLASSE. Pour les meilleures 20 livres de Beurres—4 prix—10s 7s 6s 5s 2c 6d. Pour les meilleures 10 livres de Sucre d'érable—3 prix—10s 7s 6s 5s. Pour le meilleur gallon de Sirop—3 prix—10s 7s 6s 5s.

- 6me CLASSE. Pour les meilleures 8 verges d'Etoffe crüe et loupée—3 prix—10s 7s 6s 5s. Pour les meilleures 8 verges de Flanelle pure laine—3 prix—7s 6s 5s 2c 6d. Pour les meilleures 8 verges de Toile—3 prix—7s 6s 5s 2c 6d.

- Pour la meilleure Courte Pointe de laine crüe—3 prix—7s 6s 5s 2c 6d. Pour la meilleure Courte Pointe de laine non crüe—3 prix—7s 6s 5s 2c 6d. Pour le meilleur Châle de laine—3 prix—7s 6s 5s 2c 6d.

PRIX EXTRA. Les prix seront en outre accordés pour tous autres articles exhibés qui paraîtront dignes de remarque et d'encouragement, ainsi que pour tous instruments d'agriculture, supérieurs à ceux en usage, et entièrement nouveaux, le tout suivant le mérite de l'objet exhibé.

REGUEMENT.

- Les compétiteurs seront soumis au règlement suivant: 1o. Pour prétendre à aucun des prix ci-dessus offerts, il faudra être membre de la Société et avoir payé le montant de sa souscription au Secrétaire-Treasurer ou à l'un des Directeurs de la Société, le ou avant le HUIT de MARS dernier, ou être devenu membre en payant cinq sous en espèces et quinze sous en lettres, annués dix jours avant la concours. 2o. Personne ne recevra plus d'un prix dans la même classe. 3o. Aucun prix ne sera accordé pour un animal quelconque, s'il n'a été dans le comté pendant les trois mois qui précèdent immédiatement le jour de l'exhibition et chacun devra être en état de prouver que les animaux ou effets sont sa propriété bona fide. 4o. Pour prétendre à aucun des premiers prix de la sixième classe, il faudra que les articles soient manufacturés par l'exposant, ou ses employés, dans sa maison, et pour prétendre aux deuxième et troisième prix de la même classe, il suffira que les articles soient manufacturés dans les limites du comté, aux frais de l'exposant. 5o. Les juges seront libérés de refuser un prix, si l'objet exhibé n'en est pas digne. 6o. Les animaux seront attachés et sous la garde de leurs propriétaires qui seront responsables des accidents et dommages qu'ils pourraient causer ou souffrir, sur le terrain de l'exhibition. 7o. Les animaux de chaque classe seront tenus sur le terrain de l'exhibition. 8o. Tous les compétiteurs devront, avant les huit jours qui précéderont immédiatement le jour de l'exhibition faire entrer dans les livres du secrétaire, leurs noms et les objets qu'ils vont exhiber. 9o. Dans l'examen des différentes classes d'animaux, la valeur devra être considérée par rapport à l'âge et à la race. 10o. Toute déception de la part d'un concurrent, comme aussi s'il se tient auprès des juges pendant leur opération, se rendra inhabile à concourir. 11o. Toutes les contestations seront décidées par les Directeurs. 12o. Personne ne pourra prétendre à un prix pour un animal ou autres objets qui au-

raient obtenu le premier dans la même classe, à l'un des trois derniers expositions.

(Signé) BENJAMIN OUMET, Président. P. S. GENDRON, Secrétaire-Treasurer. Ste. Rosalie, 23 juillet 1858.

Aux Contracteurs et Constructeurs.

Chemin de Fer du Grand Tronc.

SECTION DE QUÉBEC ET TROIS-PISTOLES. St. Thomas à la Rivière du Loup, Pilet, St. Jean, St. Roch des Aulnaies, Ste. Anne de la Pocatière, St. Paschal, Ste. Hélène, Rivière du Loup.

BÂTIMENTS POUR STATIONS, DE BRIQUES OU PIERRES. Avec Maisons à Clero, Hangar à Bois, Hangars pour le Fret et Pilet-rames.

S'adresser à Québec avant le 16e jour de juillet à M. PIERRE GAUMREAU, Architecte, Hôtel St. Georges. Ou à Montréal à M. THOS. S. SCOTT, Architecte, Petite rue St. Jacques, 34. Où l'on peut voir les plans et spécifications.

Les Soumissions devront être endossées "Soumissions pour bâtiments à Station". Elles seront reçues aux Bureaux des Constructeurs, Pointe St. Charles, Montréal. S'adresser à THOMAS HODGE, le ou avant le 11 Aout 1858. On exigera des garanties satisfaisantes. Les annonces ne s'engagent pas à recevoir la plus basse des soumissions. Montréal, 27 juillet 1858.

Chemin de Fer du Grand Tronc.

ARRANGEMENT D'ETE. DISTRICT DE L'OUEST.

LES Convois quitteront la Pointe St. Charles comme suit: Express de jour pour Toronto, et les principales Stations à 8:30 A.M. Convoi de nuit pour Kingston et les stations intermédiaires, à 5:30 A.M. Convoi du soir de la malle, Toronto et les stations intermédiaires, à 8:30 A.M. Ces convois se rallient à Toronto avec l'Express de jour et le Convoi du soir pour la malle, pour Hamilton, Détroit, Chicago, et toutes les places à l'Ouest.

DISTRICT DE L'EST.

Le Bateau Traversier de la Compagnie quittera son Quai comme suit: Pour Portland et Boston, convoi Express, à 7:00 A.M. Pour le Convoi d'accommodement, à Island et les stations intermédiaires, à 3:00 P.M. Pour Québec, Convoi Express (en cinq heures), à 4:00 P.M. Pour le Convoi Local à Acton, St. Hyacinthe, St. Hilaire, etc., à 5:00 P.M. Ce Convoi a été ajouté pour l'accommodement spécial de ceux qui désirent passer l'Eté à St. Hilaire, St. Hyacinthe, ou autres places sur la route; et partira d'Acton à 7:00 a.m. et arrivera à Montréal à 9:30 a.m. Il sera remis des billets de saison et de retour à des prix très modérés. Pour les autres informations, s'adresser au Bureau du Général.

W. SHANLY, Ingénieur en Chef et Gérant général.

Nouvelle Maison.

LES SOUSSIGNES s'empresent d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent d'ouvrir au N° 137, Rue St. Paul, un magasin de FERRONNERIE. Ce magasin est situé dans une maison neuve et sera constamment en mains un Assortiment Général de

COUPELLERIE, QUINCAILLERIE, ETC.

Importé directement de Birmingham, Sheffield, d'Allemagne et des Etats-Unis. Par leur ponctualité à exécuter les ordres qu'on voudra, bien leur confier, et les prix modérés de leurs marchandises, ils espèrent mériter une part du patronage public. BENOIT et LETOURNEUX. 27 Jul. 1858.

PERDU.

LE 23 Juin courant, un porte-feuille contenant à peu près 425 et un jeun on anneau d'or, a été perdu depuis la première barrière de Montréal jusqu'à l'Eglise de la Pointe-aux-Trembles. Large récompense à la personne qui remettra le tout au bureau d'agence des soussignés. ROCHON, AUDET & MARCOUX, No. 15, Rue St. Théodore. 27 juillet.

BRASSERIE DE MONTREAL.

M. JEAN FLOCK, dont la Brasserie est maintenant en pleine activité, remercie le public de l'accueil qu'il a été fait à ses produits et l'informe qu'il continuera dans le même local, anciens Bureaux du Grand Tronc, au coin des rues St. LAMBERT et PETITE RUE St. JACQUES, à débiter sa BIÈRE, breuvage salubre et bien-faisant, fait d'orge et de Houblon et pur de tout mélange de substances vénéneuses. On vend au verre, au gallon ou au quart. S'adresser la pour tous ordres, lesquels seront remplis avec célérité et exactitude. Le service de son salon ne laissera non plus rien à désirer. Montréal, 27 juillet 1858.

ANT. BAZINET, CHAPELIER ET MANCHONNIER.

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, vis-à-vis le Palais de Justice, Montréal.

LE Soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement au lieu ci-dessus mentionné, où il aura constamment en mains un large et superbe assortiment de

Chapeaux de soie, Casquettes de drap, etc.

faits dans tous les goûts, et le tout de la première qualité, provenant de sa propre manufacture, et il pourra, en conséquence, en disposer à très bas prix. Les marchands de la campagne et autres trouveront plus avantageux d'aller visiter le tout établi établissement au lieu ci-dessus mentionné, que d'aller acheter ailleurs. Le soussigné donne aussi avis à ceux qui auraient des

PELETERIES A PRESERVER, NETTOYER, TEINDRE ET REPARER.

qu'il est maintenant prêt à recevoir ces articles, et que l'autonomie, la grande quantité de commandes qu'il a en mains à cet effet, lui laisse par conséquent bien peu de temps à sa disposition. C'est pourquoi il invite les personnes qui désireraient se procurer de bons et beaux effets pour l'hiver prochain, de lui envoyer des ordres à cet effet. ANTOINE BAZINET. 27 Jul. - 1m.

NOUVEAU MAGASIN DE CUIR.

PIERRE DELORME, de la maison de John Pratt & Cie, et ELOI PEREAULT, de la maison de M.M. Bourgoin et Boucher, ont ouvert UN MAGASIN DE CUIR. Depuis le 1er mai au No 233, rue St. Paul, vis-à-vis la maison de Doune, sous les noms et raisons de

PERRAULT & DELORME,

ils ont toujours en mains un bon assortiment de Cuir à semelles du Canada et des Etats-Unis, cuir à haricots du Haut-Canada, cuir français, anglais et américain, ainsi que tous les outils pour corroyeurs. M. Perrault et Delorme sont aussi agents pour les MACHINES A GRAMPER (examining machines). Ils ont encore en mains des bordures et doublures de diverses couleurs et des derrières de toutes sortes, en cuir, en caoutchouc et de toutes sortes, faites par des célèbres manufacturiers de M. MANY. — AUSSI: — Une grande quantité de chevilles et pointes de fer et de zinc de toutes grandeurs. EN GROS ET EN DETAIL. 27 juillet.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER.

RUE ST. LAURENT, N° 188, MONTREAL.

A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il se chargera de poser des tuyaux à Paris, et de la réparation de tout le genre de ferblanterie. Il aura toujours en mains un assortiment considérable de ferblanterie. De plus, il s'occupera de faire et poser des chaudières et d'installer aux maisons à des conditions faciles. 27 Jul.

JARDIN ZOOLOGIQUE DE GUILBAULT, MONTREAL.

No. 114, RUE SHERBROOKE, MONTREAL.

M. GUILBAULT a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public en général que son établissement est maintenant ouvert pour la saison, et que sa

Collection d'Animaux Sauvages et d'Oiseaux rares,

est bien plus considérable que par le passé. Le MUSÉE et les cabinets ont été considérablement augmentés, et le Jardin est dans un bien meilleur état que l'année dernière. Le GYMNASSE est complet. Au nombre des différents nouveaux amusements qui ont été ajoutés au trouva un

SUPERBE BATEAU AERIEN.

Il a été reconstruit par plus de 80,000 personnes qui ont visités l'établissement, que la

Collection d'Animaux DE M. GUILBAULT

est la meilleure et la plus nombreuse qui se trouve à la fois dans les Etats-Unis d'Amérique et les deux Canadas.

Admission:—12 1/2 Cents. 27 Jul.

QUINCAILLERIES. ARTHUR W. FOOTNER, Successeur de feu H. Carleton,

reclame l'attention de ses nombreux amis sur l'ex-poseur de l'Enseigne de la

GRANDE HACHE,

et profite de cette occasion pour annoncer au public qu'il a ouvert l'établissement ci-dessus à son propre compte, au No. 214 Rue St. Paul, où il aura constamment en mains un large et superbe assortiment de HACHES et autres OUTILS, choisis expressément pour le besoin des Constructeurs, Manufacturiers et autres personnes faisant usage de effets dans sa ligne. D'ailleurs, considérant le long espace de temps qu'il a passé à la direction des affaires de feu H. Carleton, l'ANNONCEUR n'hésite nullement à dire qu'il sera toujours en état de servir les anciennes pratiques de tout ce dont elles auront besoin. 27 juillet.

J. BOUTHILLIER, AVOCAT,

Rue Sainte Theres, Nc. 15, MONTREAL. 27 Jul.

JOSEPH BEAUDRY, 184, RUE NOTRE-DAME.

TIENT constamment un assortiment très grand et très varié de marchandises seches achetées sur les meilleurs marchés d'Europe, parmi lesquelles se trouvent le contenu de 49 caisses de marchandises seches endommagées à bord du "Prise of Canada" consistant en soie noire glacée de 36 onces de largeur, rubans à chapeaux, drap noir, casimir noir, couleur rangers, cotons, indiennes, cotons blancs et jaunes etc, vendus aux prix coûtants en Angleterre. CHAUSURES FRANCAISES POUR DAMES. Bottines de kid à talons, bottines de prunelle à talons et sans talons, souliers de kid et marquin, bottines et souliers gris. JOS. BEAUDRY, 184, rue Notre-Dame, Montréal.

COMPTOIR GENERAL DU CLERGE.

Vente de tous les objets d'ornements et de linge concernant le clergé catholique. Ainsi — Pour habillement des MM. du clergé, tels que, m. rinas, dantes, français, say et cordé, toile fine, col tures en poile de chevre et cashmir, boutons, crin, etc. JOSEPH BEAUDRY, No. 184, Rue Notre-Dame, Montréal. 27 Jul.

MARCHANDISES A GRAND MARCHÉ, AU N° 128, RUE NOTRE-DAME.

LES Soussignés en remerciant leurs pratiques et le public en général, ont le plaisir de l'annoncer de nouveau qu'ils sont en état de servir mieux que par le passé, tous ceux qui voudront bien visiter leur maison — leur position leur permettant aujourd'hui d'acheter des marchandises vendues à de grands sacrifices, et de leur offrir en plus avantageux que les autres, en venant acheter ces marchandises à PETIT PROFIT. Cet assortiment est composé de

MARCHANDISES DE GOUT ET D'ETAPE.

- Tels que: Polices Noire Antique, Tolles à drap, Châles écossais, Dames et Moire, Charles Sotté Noir, Drap, Patrons Robe, Casimir, Sole Glacée Noire, Tweed, M. Gosselin de Laine, Bouteilles pour Soutanes, — Française, Patrons vestes, Rubans, Caleçons, Crêpe noir, Chemises, Toile Fine.

Ainsi que tout ce qui concerne cette ligne, trop long à énumérer.

N. B. — Un escompte sera accordé aux marchands de la campagne pour Argent comptant. BRAULT et DORVAL, 128, Rue Notre-Dame. 27 Jul.

Marchandises à grand marche, AU N° 186, RUE NOTRE-DAME.

LES Soussignés ont maintenant en mains et offrent en vente un magnifique assortiment de MARCHANDISES SECHES. Comprenant: — Drap noir et couleur, casimir, tweed, patrons de vestes, patrons de robes, sole glaz, mousseline de laine française, cashmir, rubans, crêpe noir, toile fine, et un grand assortiment de marchandises de tous les goûts, qu'ils peuvent vendre à des prix très-réduits. DESROCHER & PARANT, 27 Jul.

E. E. Beaudry,

Successeur et ancien associé de L. P. Boivin, fabricant et importateur de toute espèce de Bijouteries et Argenteries, à l'honneur d'offrir ses plus sincères remerciements à ses nombreux amis et au public en général de l'encouragement qu'il a reçu durant ces dernières années, et il prend la liberté de les informer qu'il reçoit maintenant un assortiment de bijoux complets et de plus variés de nouveaux bijoux consistant en montres de manufacturiers anglais et français pour dames et messieurs:

Chaînes d'or, Bracelets, Epingles par set en défilés, Médailles, Croix en or et en jas, Esclavages, Petites chaînes de cou, Boutons de chemises (stud), boutons pour manchettes, boutons d'oreilles, crayons, plumes, lunettes d'or, d'acier et d'argent, porte-cartes, porte-bonnet, etc, etc.

Il attire l'attention des acheteurs sur les différents articles ci-dessus qui sont les plus nouveaux et dans les derniers goûts.

REPARATIONS

de Montres, Pendules, Boîtes à musique, et sont promptement exécutés à l'établissement ci-dessus par des ouvriers habiles et expérimentés, et à des prix très-modérés. 27 juillet.

Marchandises Endommagées.

HUDON & QUEVILLON, Coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel, Tiennent toujours en mains les

Meilleures Marchandises Seches de Goût et d'Étape, qu'ils vendent à des prix très-réduits.

MM. HUDON & QUEVILLON reçoivent toujours les premières importations de produits et d'autonomie avec toutes les NOUVEAUTES en fait de Marchandises Seches — Ils ont aussi une grande quantité de marchandises endommagées, tels que: — Draps de tous prix, casimir, drilling, coton jaune, indiennes, tweeds, dentelles, coton barré, coton filé, batiste, rouleaux de coton, et autres marchandises trop long à énumérer, et à très-bas prix pour argent comptant. UN SELL PRX. 27 Jul.

MM. Cyr & Metivier, PLATRIERS,

N° 247, RUE STE. CATHERINE, ONT l'honneur d'annoncer au public en général qu'ils se chargent de toutes espèces de plâtres, tel que murs, corniches, et ornements quelconques, à la ville et à la campagne, à des conditions faciles même pour les ouvrages les plus difficiles. De plus, tous ces susdits ouvrages sont garantis. 27 Jul.